Langues et politiques, des destins imbriqués mais distincts (I)

Christian TREMBLAY*

Keywords: *Latin*, *common languages*, *language equipment*, *literacy*, *education*, *international language*, *standardization*, *local language*, *regional languages*, *dialect*, *linguistic diversity*, *endangered languages*, *plurilingualism*

Cette étude en deux chapitres s'attache à démêler les relations entre la politique et les langues et pose la question de savoir dans quelle mesure et à quel niveau il est possible d'avoir une politique de la langue et particulièrement de la langue française dans une perspective de plurilinguisme. Nous prendrons appui sur une approche comparative des destins du français et de l'anglais. Cette approche est d'autant plus légitime que les deux langues, malgré une suprématie manifeste de l'anglais, présentent en tant que langues qualifiées d'internationales quelques caractéristiques communes.

Nous allons développer deux idées essentielles. D'abord, s'il existe un lien très fort entre le destin d'une langue et la puissance politique d'un État, la relation entre cette langue et la politique de cet État n'a ni l'évidence ni la simplicité qu'on lui prête généralement.

En second lieu, si la vitalité du français au niveau mondial est salutaire, toute politique linguistique doit absolument s'appuyer sur les principes du plurilinguisme en opposition avec les doctrines monolingues qui sont prépondérantes en Europe depuis des siècles jusqu'à aujourd'hui. Nous pâtissons du fait que la diversité des langues et le plurilinguisme sont très largement des impensés dans l'histoire de la pensée occidentale.

Et nous développerons ces deux idées sur deux périodes historiques : depuis la naissance du français jusqu'au 20e siècle, et aujourd'hui.

1. De la naissance du français jusqu'au XXe siècle : une langue déterritorialisée

1.1. Naissance et expansion du français

Il est assez courant d'entendre dire que la langue française est un dialecte qui a réussi ou que la langue française doit sa fortune à l'impérialisme des rois de France puis de la Révolution française et de la France tout court. Ce n'est que

* Observatoire Européen du Plurilinguisme, Paris, France (ctremblay@neuf.fr).

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

grossièrement vrai et ce genre de raccourci a besoin d'être rapporté à la réalité historique ou de ce que nous en savons.

Dire que le français est un « dialecte qui a réussi » est un raccourci dont la valeur explicative est assez faible dans la mesure où toutes les langues qui ont atteint le stade de la langue écrite peuvent être dites « dialectes qui ont réussi ». Il est plus intéressant de comprendre leurs cheminements qui les ont menées à ce stade d'évolution et en ce qui concerne le français, jusqu'à supplanter le latin et de devenir pendant quelques décennies la langue de l'Europe dirigeante et intellectuelle.

Alors que les historiens n'ont trouvé aucun document du XIIe siècle qui aurait été écrit en Ile-de-France, en Beauvaisie ou en Champagne, Jacques Chaurand résume :

> En très gros, l'ancien français a une base géographique, le domaine d'oïl, et une assise sociologique : il est la langue commune d'un milieu dirigeant qui s'est élargi avec le développement de la bourgeoisie urbaine. La *koinè* littéraire du XIIe siècle en est le reflet : elle peut être colorée dialectalement, mais elle n'a jamais été l'expression d'un peuple de paysans, voué entièrement à la diversité dialectale (Chaurand 1999 : 38).

Donc dès le XIIe siècle et probablement bien avant, dès le IXe siècle où l'on voit apparaître les premiers textes en français, le premier d'entre eux étant les serments de Strasbourg, le français n'est déjà plus un dialecte. Par ailleurs, il n'y a pas de correspondance aux XIIe et XIIIe siècles entre l'extension géographique du français et les frontières de la France. Le royaume était grossièrement partagé entre le domaine des langues d'oïl et le domaine des langues d'oc, selon la distinction introduite par Dante. Quant au pays d'oïl, il englobait des régions échappant totalement à l'autorité du roi de France avec la Wallonie, la plus grande partie de la Lorraine et de la Franche-Comté et vers le sud-est jusqu'à Neuchâtel en Suisse. Mais on trouve des usages du français bien au-delà, dans la péninsule italienne et au Moyen-Orient, sans compter le fait que le français est la langue des cours et des classes cultivées en Angleterre, en Allemagne et en Flandre (Chaurand 1999 : 98–99; Beaune 1985 : 296). Donc, le territoire de la langue est assez différent du territoire politique et paradoxalement, comme le souligne Colette Beaune, si le succès international du français est incontestable (les croisades en ont fait la langue des États latins d'Orient et de l'empire latin de Constantinople), la progression du « français de Paris » dans l'ensemble du royaume est beaucoup plus lente.

Les recherches les plus récentes permettent de percer le mystère et les fantasmes les plus divers qui règnent encore sur les origines du français. Lisons un extrait de Videsott (2015) pour mesurer l'ampleur de la difficulté que bien évidemment nous n'allons pas résoudre ici.

> La situation de l'usage du français à Paris est particulièrement intéressante. On sait que beaucoup de régions « périphériques » du domaine d'oïl ont utilisé le français bien avant la région centrale, notamment avant l'Ile-de-France. En plus, l'usage du français semble s'être répandu du bas vers le haut, au sens où des chancelleries moins hautement placées dans la hiérarchie féodale ont souvent utilisé la langue vulgaire avant les chancelleries comtales, ducales ou princières. À Paris par contre, la situation est inversée : les premiers documents en français provenant de la région parisienne qui soient connus sont sortis de la chancellerie la plus importante du royaume, la Chancellerie royale. Étant donné l'importance que l'on attribue à la « koinè royale »

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

> dans le processus de la formation de la langue standard française, la détermination des caractéristiques linguistiques de ces documents est d'une importance primordiale (Videssot 2015).

Sans nier le caractère symbolique de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, la signification de cette ordonnance royale a donné lieu à des contresens. Son objet n'était pas tant d'asseoir le « français de Paris » aux dépens des parlers locaux mais plutôt de sanctionner l'ascension du français au détriment du latin qui était encore la langue juridique du royaume et d'une certaine façon en assurait l'unité. Avec l'édit de Villers-Cotterêts, de bilingue latin-français, l'administration royale devient monolingue, par abandon du latin, langue de l'Église, tout en conservant leur place aux actes en langues locales (Chaurand 1999 : 124, 150 ; Boucheron 2017 : 272 sqq.). Très clairement, l'ambition de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, si l'on suit Patrick Boucheron était plus impériale que nationale, car détrôner le latin, langue d'Empire, était bien un dessein impérial.

Avant d'en arriver à l'époque moderne, il est utile de comprendre les ressorts et mécanismes qui mènent au statut de « langue universelle » pour reprendre le terme du concours de l'Académie de Berlin de juin 1782. Disons que c'est un mouvement plutôt qu'un combat multipolaire de plusieurs siècles pour la langue dont Colette Beaune (1985 : 307 sqq.), Jacques Chaurand (1999 : 131 sqq.) et Pascale Casanova (1999 : 75 sqq.) nous donnent les clés.

1.1.1. Rôle de la traduction depuis le latin

Le rôle de la traduction est rarement évoqué mais il est essentiel. Il s'agit en l'occurrence de la traduction du latin vers le français, comme le grec, langue de culture de l'empire, avait d'abord été traduit vers le latin, langue maternelle du peuple romain, avant que cette dernière ne devienne la langue de culture de toute la chrétienté.

Alors que les langues vernaculaires sont en effervescence depuis deux siècles dans le domaine littéraire, comme le montre l'apogée de la poésie courtoise dans les pays d'Oc[1], c'est au milieu du XIII^e^ siècle qu'apparaissent des œuvres savantes en français. « Peu avant de devenir roi en 1285, Philippe le Bel fait traduire en français le *De regimine principum* que Gilles de Rome avait écrit à son intention en latin. » (Chaurand 1999 : 131). Au cours du XIV^e^ siècle, les traductions d'œuvres savantes ou didactiques se multiplient non sans rencontrer de grosses difficultés, car les traducteurs se rendent compte des lacunes lexicales, grammaticales et stylistiques du français face au latin classique. Les traducteurs royaux contribueront donc à armer la langue française pour la hisser au niveau du latin, sans dessein véritable autre que de faire leur métier.

Au demeurant les humanistes avaient plutôt une attitude conservatrice à l'égard du latin. Mais certains lettrés avaient conscience des enjeux de la lutte qui

[1] Ou la *Chanson de Rolland*, poème épique et chanson de geste dont le plus ancien manuscrit connu en anglo-normand (le français de la Cour de Guillaume le Conquérant) date du début du XIIe siècle et que l'on prête aux trouvères et troubadours d'avoir composé les lais à partir de chroniques de monastères (selon Joseph Bédier et René Louis) et popularisé sur les routes de Saint-Jacques de Compostelle. De même *Les Romans de la Table Ronde* de Chrétien de Troyes, considéré comme le fondateur de la littérature arthurienne en ancien français date de la fin du XIIe siècle.

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

était en train de monter. Ainsi Colette Beaune (1999 : 307) relève que Gerson, célèbre théologien, dans le *De laude scriptorum* qui lui est attribué, fait l'éloge de la bibliothèque royale et de ses traductions qu'il compare à celles des Septante pour Ptolémée. Beaucoup d'auteurs écrivent en français ou dans les deux langues. « Mais il faut attendre le XVe siècle pour voir Seyssel affirmer dans le prologue de sa traduction de Justin " la nécessité de traduire toute la culture antique pour nourrir la culture française dont les œuvres pourront alors rayonner à la fois sur la France et sur l'Italie " » (Beaune 1985 : 307).

1.1.2. Rôle de la grammaire et de la standardisation de la langue

C'est donc sur un énorme bouillonnement intellectuel que s'appuie le développement du français, mais il faut souligner que ce mouvement est européen.

Il faut se souvenir qu'aux XIIIe et XIVe siècles c'est l'Italie qui ne réalisera que beaucoup plus tard son unité politique, qui domine sur le plan intellectuel et que c'est en 1303 que Dante publie *De vulgari eloquentia*. Il y théorise la diversité linguistique et la noblesse des langues vulgaires, c'est-à-dire des langues maternelles, tout en recherchant les voies de la « langue vulgaire illustre » élaborée à partir de divers dialectes qui accueillera la littérature et la science. Il écrira la majeure partie de son œuvre en langue vulgaire. Mais c'est au XVe siècle que Pietro Bombo posera les bases grammaticales de l'italien moderne (cf. Marrazini 1999 : 37).

Dans un mouvement parallèle, l'Europe du Nord, saisie par le Réforme, voit la traduction de la Bible par Luther en 1534 qui donnera une version du texte biblique à la fois geste de rupture avec l'Église et base d'une norme écrite unifiée qui deviendra l'allemand moderne (cf. Casanova 1999 : 82).

1.1.3. L'Angleterre n'est pas de côté

Depuis la conquête de Guillaume le Conquérant et la victoire d'Hastings en 1066, le français de Normandie était devenue la langue de l'aristocratie anglaise jusqu'au milieu du XVe siècle. Pendant cette période le pays était trilingue, anglais, français et latin et il s'est ensuivi une forte influence du français sur l'anglais. Mais le développement économique a permis le développement d'une classe moyenne influente qui a beaucoup poussé au remplacement du français par l'anglais. À partir de 1423, les documents parlementaires ne sont plus tenus en français mais en anglais. Les documents officiels pour les villes et les corporations suivirent peu après.

Cet anglais connaissait diverses variantes qui se divisait en plusieurs zones dialectales, entre lesquelles les transitions étaient graduelles, ce qui suggère que les cloisonnements territoriaux autant sinon plus que les différences de peuplement expliquent les variantes dialectales. La situation de l'Angleterre n'est pas fondamentalement différente de celle de la France.

S'agissant des relations avec l'Église et donc de la place de l'anglais dans la vie religieuse, les choses se précipitent quand, devant le refus du Pape de valider le mariage d'Henri VIII (1509–1547) avec Anne Boleyn, le parlement anglais déclara en 1534 que le roi était le « chef suprême de l'Église d'Angleterre », ce qui entraîna le remplacement du latin par l'anglais dans la vie religieuse. Il s'ensuivit un mouvement de traduction de la Bible en anglais, pas moins de sept nouvelles traductions dans le seul XVIe siècle. La situation est très différente en France, car on

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

s'oriente plus vers une séparation des pouvoirs temporel et religieux, alors que l'Angleterre entre dans une période de confusion des pouvoirs.

La codification de la langue s'est également étalée sur plusieurs siècles. Chaucer (1340–1400) contribuera à fixer et la grammaire et le vocabulaire, tandis que les scribes travaillant dans la Chancellerie à Westminster en fixent l'orthographe. Mais on considère comme un facteur clé l'introduction de l'imprimerie à Londres par William Caxton en 1476.

La norme a continué d'évoluer ensuite du fait de la parution de nombreux ouvrages sur l'anglais correct et de dictionnaires jusqu'à l'avènement à la fin du XIXe siècle du Oxford Dictionary of the English Language.

En France, la situation est assez proche de la situation anglaise. C'est en 1549, soit dix ans après l'ordonnance de Villers-Cotterêts que Joachim du Bellay publie sa *Défense et illustration de la langue française*, qui est un plaidoyer pour l'enrichissement de la langue française plus que pour sa standardisation. Dans la ligne du mouvement humaniste, l'enjeu principal est bien d'ôter à Rome son quasi-monopole sur la vie intellectuelle, la culture et les arts, ce qui doit s'accompagner du remplacement du latin par les langues vulgaires, ou plus exactement par la langue vulgaire qui saura se hisser au niveau du latin et même le dépasser pour devenir la nouvelle langue universelle.

> Du Bellay souhaite transformer la langue française, « barbare et vulgaire », en une langue élégante et digne. Il considère que la langue française est encore dans l'enfance et qu'il faut la fortifier en la pratiquant et en l'enrichissant par l'invention de nouveaux mots afin de la rendre aussi puissante que le sont le grec et le latin[2].

Dans cette ambition, il se trouve que le français est en compétition avec l'italien et avec l'anglais. Accessoirement, la *Défense* manifeste un profond mépris pour les autres langues vulgaires et pour les genres poétiques reconnus et pratiqués dans les puissantes cours féodales du royaume de France (Casanova 1999 : 84).

Quant à la normalisation, elle viendra à peine plus tard avec François Malherbe, poète officiel de 1605 à 1628, dont l'art poétique sera la référence de l'art classique pendant un siècle. Malherbe cherche à concilier la révolution introduite par La Pléiade, à savoir l'importation des techniques latines au sein de la langue française auxquelles il ajoute la « clarté » et la « précision » héritées de la prose cicéronienne avec la volonté de s'affranchir, par un usage oral, c'est-à-dire vivant, changeant, de la pesanteur de l'imitation des modèles latins. Par cette injonction qui s'est répandue rapidement dans toutes les couches des classes dirigeantes (depuis la petite élite de lettrés et de magistrats dont il est issu, jusqu'à la noblesse de cour), Malherbe permet à la langue et à la poésie françaises de poursuivre le processus d'accumulation de ressources littéraires entamé par La Pléiade (Casanova 1999 : 97–98).

L'effet de cette révolution, combiné avec l'installation définitive du roi et de son entourage à Paris à la fin du XVIe siècle, puis à la centralisation et au renforcement du pouvoir monarchique tout au long du XVIIe siècle sur les grands féodaux, jusqu'à l'apogée centralisatrice du règne de Louis XIV, sera de déplacer

[2] https://fr.wikipedia.org/wiki/Joachim_du_Bellay.

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

presque toute l'activité intellectuelle à Paris et d'annoncer la prééminence intellectuelle et culturelle de Paris en Europe.

L'idée de codification ou de standardisation de la langue n'est pas en tout état de cause une idée spécifiquement française et la question de juger ou non de l'opportunité d'une codification et de sa compatibilité avec l'innovation et la créativité est peu pertinente. Ce qui est pertinent en revanche est plutôt de savoir de quelle codification l'on parle.

En même temps que l'enrichissement et la standardisation de la langue favorisent son développement national puis international, ils contribuent l'un et l'autre à l'élimination non seulement des variétés dialectales mais aussi de langues voisines à part entière, qui n'ont pas bénéficié du même concours de facteurs favorables dont nous n'avons pas fini l'inventaire.

1.1.4. Rôle de l'éducation

La question de l'éducation est redoutable pour notre sujet, mais on est obligé d'y passer.

Dans *L'invention de la France*, Hervé Le Bras et Emmanuel Todd font une erreur au moins partielle en commençant leur chapitre intitulé « Le succès des intermédiaires » (Le Bras, Todd 1981 : 277) en disant qu' « au XVIIIe siècle on apprend à lire en latin ». Non, on apprend le latin et non le français pour le lire, mais on l'apprend en langue vernaculaire qui peut être le français ou une langue vernaculaire. C'était déjà le cas au XIIe siècle. Je cite Jacques Chaurand :

> On ne pouvait en effet initier les enfants à cette langue (le latin) sans aucune référence à leur langue maternelle. L'un des grands manuels d'enseignement du latin, le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu écrit vers 1199, le dit : « Si au début les enfants ont de la difficulté à bien comprendre, ...qu'on soutienne leur attention en évitant l'exposé doctoral et en enseignant aux enfants dans leur propre langue » (Chaurand 1999 : 125).

On trouve là une observation qui n'est pas éloignée de ce que nous appelons aujourd'hui l'intercompréhension, ou l'éveil aux langues ou encore la didactique intégrée, qui sont trois aspects à côté de l'approche interculturelle de ce que nous appelons depuis le CECRL (*Cadre européen commun des langues*) produit en 2000, l'éducation plurilingue et interculturelle. Ce rapprochement n'est pas surprenant étant donné que le contexte linguistique de la France au Moyen Âge était typiquement plurilingue, avec une langue écrite, le latin, et des langues orales qui ne seront écrites souvent que plus tard, à partir du IXe siècle, le premier texte connu en langue vulgaire romane étant la *Cantilène de sainte Eulalie*, en langue d'oïl, et surtout aux XIIe[3] et XIIIe siècles, avec notamment la ou les langues d'Oc avec leur composante littéraire et lettrée, koinè romane portée notamment par les troubadours, et les langues d'oïl, avec également leur composante littéraire et lettrée, également koinè romane portée notamment par les trouvères. L'éducation plurilingue et interculturelle vient tout juste de faire son entrée dans les enseignements de l'Éducation nationale avec les nouveaux programmes de 2015.

[3] Selon l'institut culturel basque, le premier livre imprimé entièrement en langue basque paraît en 1545.

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

Une remarque similaire peut être faite au sujet de l'enseignement du français en Afrique, qui se pose dans les mêmes termes que pour le latin en France du Moyen Âge jusqu'au XVIIe siècle inclus : savoir s'il faut apprendre le français en français ou s'il faut l'apprendre en langue vernaculaire au moins au début. C'est un enjeu majeur sur lequel nous reviendrons.

Mais pour le moment, la question centrale est que ce que nous avons dit de la langue, qu'il s'agisse de l'italien, du français ou de l'anglais, ne concerne que les classes aisées, le reste de la population étant majoritairement illettrée, ne sachant ni lire ni écrire. Nous avons vu qu'au XVII[e] siècle en Angleterre on estime que la moitié de la population savait « un peu » lire (Judge 2007 : 106).

Hervé Le Bras et Emmanuel Todd (Le Bras, Todd 1981 : 269–285), sans que l'on puisse rapprocher les informations dont les bases sont différentes, nous en apprennent beaucoup sur le puissant mouvement de scolarisation et d'alphabétisation qui va traverser le XIXe siècle avec une accélération entre 1870 et 1914 et sur ses conséquences linguistiques.

Au dernier quart du XVIIe siècle, la partie du pays où les taux d'alphabétisation dépassent 50 % se limite à un arc Est-Nord allant de la Lorraine à la Normandie en incluant l'Ile-de-France. Un siècle plus tard, juste avant la Révolution française, l'arc Est-Nord s'étend du Jura au Cotentin en incluant la Bourgogne et est passé très majoritairement au-dessus de 60 %.

> À la veille de la Révolution, commentent Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, plus de la moitié des Français du Nord ou de l'Est savent lire et écrire ; au Sud et à l'Ouest, plus des deux tiers demeurent analphabètes (Le Bras, Todd 1981 : 269).

Un peu moins d'un siècle plus tard, à la fin du Second Empire, le même arc Est-Nord est passé au-dessus de 75 %, et se prolonge vers le sud de la France de part et d'autre du couloir rhodanien, le reste du pays restant à des taux inférieurs à 50 % à de rares exceptions. Mais trente ans plus tard, tout le pays se trouve au-dessus de 90 %, souvent au-dessus de 95 % voire 98 % à l'exception de la Bretagne, du Limousin et de la Corse, qui sont quand même passés au-dessus de 75 % de sachants lire et écrire. Donc en trente ans, la révolution est accomplie, et à la veille de 1914, la Bretagne et le Limousin sont passés au-dessus de 90 %.

Cette évolution qui se laisse aisément cartographier doit être confrontée à une autre cartographie qui est celle des dialectes, plus souvent nommés patois, correspondant aux nombreuses variations dialectales de groupes de langues se rattachant aux langues d'oïl ou aux langues d'oc ou encore à des langues présentes sur le territoire français, mais non classées dans ces deux familles, à savoir le breton, le basque, l'alsacien et le corse.

Ce n'est pas complètement un hasard si la cartographie antérieure à 1870 des sachants lire et écrire se recoupe avec celle des sachants parler et lire le français.

Le bilinguisme de la haute société et de la bourgeoisie instruite pendant des siècles s'est parfaitement accommodé d'une population essentiellement rurale qui restait largement illettrée et pour laquelle l'usage de la langue régionale ou du dialecte local suffisait à ses besoins. L'extension du français à l'ensemble de la population porte un nom : industrialisation + alphabétisation. Après l'alphabétisation, les langues vernaculaires, qui avaient peut-être perdu la vigueur qu'elles ont pu

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

avoir aux XIe et XIIe siècles, ont pu se maintenir un certain temps, mais elles se sont trouvées en sursis, par l'effet indirect de la scolarisation, de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'émergence d'une classe moyenne. Pour qu'une langue non enseignée se maintienne, il faut qu'elle soit transmise dans les familles. Or selon la règle des trois paliers, les enfants scolarisés continueront de parler en dialecte avec leurs parents, mais quand ils auront eux-mêmes des enfants, ils parleront avec leurs enfants dans la langue de scolarisation. Les enfants pourront encore parler un peu avec leurs grands-parents en dialecte. Mais les enfants des petits enfants n'auront plus d'interlocuteurs pour parler en dialecte et abandonneront donc définitivement son usage. Cette cessation de la transmission est donc par définition plus tardive que la généralisation de l'école publique. Il faut donc entre 60 et 90 ans pour qu'une langue qui a cessé d'être transmise disparaisse. C'est à peu près le délai écoulé entre les lois Jules Ferry et le début de l'effondrement des langues locales en France. C'est aussi le délai d'édiction de la loi Deixonne, publiée en 1951, qui a été la première disposition permettant la mise en place d'enseignements facultatifs de certaines langues régionales : le basque, le breton, le catalan et l'occitan, le corse ayant été rajouté en 1974 et l'alsacien en 2006. Il était évidemment trop tard ou presque.

Pourtant, avec le recul du temps et l'expérience, l'utilisation des langues dans l'enseignement n'avait rien d'inconcevable.

Le principe de base déjà évoqué est le même qui a fait considérer au XIIe siècle l'apprentissage du latin par le latin impossible et le passage par les langues vulgaires comme une nécessité pédagogique.

Nous savons qu'au Luxembourg, en maternelle et au début de l'école primaire, le luxembourgeois, qui est parlé dans les familles, est utilisé pour les premiers apprentissages de l'allemand puis du français. C'est sans doute plus la perpétuation d'une pratique très ancienne qu'une innovation pédagogique.

Si l'on se reporte aux pratiques d'enseignement dans les écoles paroissiales, appelées « petites écoles » sous l'Ancien régime, où l'obligation de scolarisation était censée s'appliquer jusqu'à l'âge de 14 ans, on devait y apprendre le français, et cet apprentissage utilisait les langues locales. Encore faut-il que les maîtres en aient eux-mêmes une pratique suffisante, ce qui est sans doute plus facile en Luxembourg, État de 600 000 habitants, qu'au niveau de la France entière. Et puis, les écoles paroissiales n'ont pas non plus brillé par leurs résultats en matière d'alphabétisation.

Nous avons vu que la même problématique s'impose aujourd'hui en Polynésie française, à Mayotte et plus généralement dans l'Afrique subsaharienne, car l'apprentissage du français (ou de l'anglais) est impossible au moins dans les petites classes sans passer par l'intermédiaire des langues locales, celles parlées dans les familles. Dès lors que le français (ou l'anglais) est devenu langue seconde voire maternelle dans certaines régions urbanisées d'Afrique, le passage par les langues locales n'apparaît plus aux familles comme une nécessité dans ces types de situation, sauf motivation culturelle puissante.

Autrement dit, ni l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), ni le rapport de l'abbé Grégoire (1791)[4], n'expliquent la quasi-extinction des langues locales ou

[4] L'ordonnance de Villers-Cotterêts, acte et date importants incontestablement, n'a pris sa valeur symbolique et sa charge quasi-idéologique qu'au XIXe siècle. Mais elle n'apporte rien au sujet qui

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

régionales en France. Même l'éducation, malgré la loi des trois paliers, n'est pas une cause déterminante. La multiplication des médias écrits et audiovisuels en français pas davantage[5]. Le phénomène fondamental c'est la cessation de la transmission dans les familles, phénomène complexe et massif.

Alain Rey (2007 : 1117) note par exemple que la pratique du breton était encore très majoritaire (il ne précise pas le taux de bilinguisme, ni les variations selon les départements) au XIXe siècle et au début du XXe siècle (jusqu'à la guerre) et s'est maintenue jusqu'à 1945.

> À cette époque, dans une commune rurale, Saint-Méen, « tous les enfants scolarisés avaient le breton comme langue maternelle : six ans plus tard, ce n'est plus le cas que de 1 sur 10 » (Broudic 2003 : 45).

On est frappé par la rapidité extrême de ce recul : il ne peut correspondre qu'à l'arrêt de la transmission familiale de la langue.

On peut supposer que les enfants apprenaient le français à l'école, un peu comme les petits Luxembourgeois apprennent l'allemand dès l'école maternelle et les premiers niveaux du primaire et poursuivent avec le français leur apprentissage des deux langues nationales à côté du luxembourgeois que sont l'allemand et le français.

Les enfants bretons de langue maternelle étaient donc bilingues, et ce bilinguisme avait parfaitement survécu aux lois Jules Ferry.

Des phénomènes tout à fait similaires ont pu être observés dans d'autres régions de France qui font apparaître la cessation de la transmission familiale comme le premier facteur de régression des langues régionales, l'accélération se situant autour des années soixante.

Des phénomènes tout à fait similaires ont pu être observés dans d'autres régions de France qui font apparaître la cessation de la transmission familiale comme le premier facteur de régression des langues régionales, l'accélération se situant autour des années soixante. Ces phénomènes sont également actifs dans la disparition de langues dans le monde et ils sont à l'œuvre dans les processus d'anglicisation que l'on constate et qui commencent à menacer des langues comme l'islandais, dont la survie ne semblait pas être en cause jusqu'aux années récentes. Bien sûr, ces phénomènes complexes sont des résultantes des facteurs politique, éducationnel, médiatique… mais plus profondément, ils sont de nature anthropologique. Comme l'explique de manière précise Pierre Frath (2016) à propos de l'anglicisation, le premier souci des familles, dans une société en évolution, est d'assurer l'avenir de leur descendance, et les enfants eux-mêmes sont attirés très tôt

nous préoccupe ici. Le rapport de l'abbé Grégoire se situe sur un autre registre et ne représente que peu de chose dans l'histoire de la langue française. Ce n'est qu'un manifeste idéologique sous forme d'un petit rapport parlementaire d'une quinzaine de pages qui n'a été suivi d'aucune mesure politique particulière. Il est un témoignage d'une idéologie linguistique, que certain désigne comme un « essentialisme » qui n'est pas spécifique à la France et qui dominera tout le XIXe siècle romantique en France, en Allemagne et en Angleterre. Cette idéologie de la langue est encore très présente aujourd'hui en France et de nombreux pays.

[5] La multiplication des médias écrits et audiovisuels en langue basque depuis plus de trente ans n'a en rien enrayé la non-transmission du basque. On observe depuis quelques années grâce à l'action volontariste menée les acteurs locaux avec par l'Education nationale une inversion de la non-transmission. Donc le déclin est ralenti. C'est tout ce que l'on peut dire.

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

par les règles sociales qui leur garantissent une distinction ou une ascension sociale. Aucune société n'échappe à ce type de phénomènes. Concomitant avec la phase d'industrialisation en France, il est aussi très actif aujourd'hui en Afrique, aussi bien en Afrique francophone qu'anglophone, en ce qui concerne les langues locales et nationales. Ce n'est qu'en jouant sur ces facteurs que l'on peut durablement contrecarrer les évolutions. Et la prise de conscience tardive que les langues régionales représentent un patrimoine culturel à préserver nécessite des moyens importants pour enrayer leur déclin. L'école est stratégique mais ne peut y suffire.

1.1.5. Les conditions politiques et économiques favorables au développement du français et des langues en général

Un dernier facteur doit être examiné : la place du politique dans l'expansion du français.

Après avoir observé, parlant de l'amenuisement des langues locales dans les traits dialectaux des chartes royales à partir des années 1270, Jacques Chaurand note que

> rien n'indique cependant que le pouvoir royal ait envisagé de substituer sa langue aux scriptas et aux parlers locaux, pas plus qu'il n'a été tenté d'unifier les coutumes : il n'est pas centralisateur comme on l'entend aujourd'hui. Par exemple, lorsqu'en juillet 1328, Philippe VI confirme les privilèges jadis concédés à la ville de Saint-Omer par le comte de Boulogne, la chancellerie cite le texte original en lui conservant ses traits picards […]. On a vu aussi qu'il existe de nombreux actes occitans enchâssés dans des chartes royales (Chaurand 1999 : 123),

mais il ajoute un peu plus loin :

> Mais il reste que le français du roi, encore très loin d'être la langue identitaire de tous les sujets, devait être nimbé d'une aura symbolique éclatante, comme tout ce qui connotait la majesté royale. La région parisienne, centre de gravité du royaume capétien, fournit le point d'origine de l'axe symbolique sur lequel se mesure la qualité de la langue littéraire des auteurs depuis la fin du XIIe siècle... (*ibidem*).

Ce phénomène n'a pas échappé à Dante qui estimait que l'absence de royaume en Italie retardait le développement de la langue littéraire dans une Italie non unifiée.

Le fait est que l'on ne peut réduire l'expansion d'une langue à un facteur strictement politique et à des conquêtes territoriales. C'est un aspect sur lequel Pascale Casanova (1999, p. 102) insiste particulièrement :

> On ne peut, autrement dit, réduire le processus de « standardisation » de la langue française auquel on assiste en France pendant toute la durée du XVIIe siècle à un simple impératif de « communication » nécessaire à la centralisation politique. Il s'agit plutôt d'un processus unique d'accumulation de ressources théoriques, logiques, esthétiques, rhétoriques à travers laquelle va se fabriquer la valeur proprement littéraire (sorte de « plus-value » symbolique), la littérarité de la langue française, c'est-à-dire la transformation de la langue *françoise* en langue littéraire (Casanova 1999 : 102).

Il y a donc un double enjeu, l'un « spécifiquement littéraire » et plus généralement intellectuel, bien réel, mais « tacite et autonome » face au latin, et un enjeu purement politique, tout aussi réel, qui est « la place de la langue et du royaume de France face à l'hégémonie déclinante et contestée du latin ».

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

Il s'ensuit un phénomène très spécifique. La victoire totale du français sur le latin, l'est en France, mais dans quasiment toute l'Europe au XVIIIe siècle où son emploi se développe rapidement comme on l'avait déjà observé au XIIIe siècle. Il s'agit d'un usage transnational, au niveau des cours européennes, de la diplomatie, des lettrés, des écrivains, de la bourgeoisie instruite, dont le français devient une sorte de « seconde langue maternelle », ou « une seconde langue de la conversation et de la "civilité'' » (Casanova 1999 : 107).

Autre spécificité : le

> modèle d'universalité, fondé et calqué sur celui du latin », ne s'impose pas uniquement comme « une domination française, c'est-à-dire comme un système organisé au profit de la France ; il s'inscrit dans un processus de création des États-nations. Le français s'impose à tous, sans le concours d'une autorité politique, […], c'est une domination méconnue comme nationale et reconnue comme universelle. Il ne s'agit ni d'un pouvoir politique, ni d'une emprise culturelle au service d'une puissance nationale, mais d'une domination symbolique dont on va retrouver longtemps le poids... (*ibidem*).

Comme la victoire du français était une victoire sur le latin en tant qu'expression de la domination intellectuelle de l'Église, la victoire du français, ce renversement de la domination culturelle est analysé comme la création d'un « espace politique et littéraire européen laïc » (Fumaroli 2001 : 965).

Le traité *De la littérature allemande*, publié par le roi de Prusse en français en 1780, est à la fois le plus parfait témoignage de la domination du français, comme expression culturelle et non politique, et en même temps l'expression d'une aspiration allemande à supplanter le français comme celui-ci a supplanté le latin.

De la même manière que se développe une contestation allemande de la domination française, il existe une contestation anglaise. Mais le retournement idéologique sera opéré par Herder. Alors que la domination française s'inscrivait dans la continuité de l'universalisme latin, d'inspiration aristocratique et cosmopolite, Herder, inspiré par Rousseau, et les idées de la Révolution française, établit un lien idéologique, qui n'avait encore jamais formellement existé, entre la langue et la nation, la nation étant le peuple constitué en État. Tout le XIXe siècle sera ainsi marqué par l'affirmation des États nations, en particulier par la réalisation des unités allemande et italienne et s'achèvera par l'éclatement des empires plurinationaux qu'étaient l'empire austro-hongrois et l'empire ottoman.

Sur le plan linguistique, se sont affirmées partout des langues nationales. Alors que les populations dans leur majorité parlaient des langues régionales ou vernaculaires, que l'on appelait patois, l'unification s'est effectuée progressivement par des langues qui, issues initialement de patois, n'en étaient pas moins devenues avec le temps des langues aristocratiques et qui étaient les seules à permettre l'alphabétisation qui elle-même était requise par l'industrialisation et ses perspectives de développement.

On peut commencer à comprendre en quoi ont consisté les processus d'acculturation, que ceux-ci se soient accomplis par le français en France, par l'anglais en Angleterre ou l'allemand en Allemagne. C'est l'énorme capital de ressources théoriques, logiques, esthétiques, rhétoriques, littéraires, poétiques, scientifiques, techniques, etc. accumulées au cours des siècles qui se cristallise dans

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

l'éducation, dans le livre, dans la presse puis dans les médias, auxquels les nouvelles classes moyennes, issues de la révolution industrielle ont accès, accès qui sera généralisé à l'ensemble de la population à la charnière des XIXe et XXe siècle, et à partir des années cinquante avec l'accélération de l'urbanisation, et aujourd'hui avec l'avènement du numérique.

(*fin de la 1re partie*)

Bibliographie

Baumgartner 2018: Emmanuèle Baumgartner, *Moyen Âge – L'affirmation des langues vulgaires* (https://www.universalis.fr/encyclopedie/moyen-age-l-affirmation-des-langues- vulgaires/).

Beaune 1985: Colette Beaune, *Naissance de la France*, Paris, Gallimard.

Blanchet 2016: Philippe Blanchet, *Discriminations : combattre la glottophobie*, Paris, Textuel.

Boucheron 2017: Patrick Boucheron (dir.), *Histoire mondiale du français*, Paris, Seuil.

Boudet 2014: Martine Boudet, *La francophonie : quel programme ?*, in Martine Boutet, Florence Saint-Luc (coord.), *Le système éducatif à l'heure de la société de la connaissance*, Toulouse, PUM.

Broudic 2003 : Fanch Broudic, *Le breton*, dans B. Cerquiglini (dir.), *Les langues de France*, Paris, PUF.

Brzezinski 1997: Zbigniew Brzezinski, *Le grand échiquier, l'Amérique et le reste du monde*, Paris, Arthème Fayard/Pluriel.

Caccia 2010: Fulvio Caccia (dir.), *La transculture et ViceVersa*, Montréal, Triptyque.

Calvet 1987 (1999): Louis-Jean Calvet, *La guerre des langues*, Paris, Hachette.

Calvet 1999: Louis-Jean Calvet, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.

Calvet 2002: Louis-Jean Calvet, *Le marché aux langues*, Paris, Plon.

Carrère, Masood 2014: Céline Carrère, Maria Masood, *Le poids économique des principaux espaces linguistiques dans le monde*, FERDI.

Carrère d'Encausse 2010: Hélène Carrère d'Encausse, *Le « mystère de l'Académie » : pouvoir intellectuel, pouvoir politique*, Discours du 2 décembre 2010, Académie française (http://www.academie-francaise.fr/le-mystere-de-lacademie-pouvoir-intellectuel-pouvoir-politique-seance-publique-annuelle).

Casanova 1999: Pascale Casanova, *La république des lettres*, Paris, Seuil.

CESR d'Aquitaine 2005: *Rapport « Langues et cultures régionales ».*

Cerquiglini 1991: Bernard Cerquiglini, *La naissance du français*, Que-sais-je ?, Paris, PUF.

Chambon, Carles 2007: Jean-Pierre Chambon, Hélène Carles, *À propos du traitement des emprunts à l'occitan dans le « Trésor de la langue française* », dans Pierre Rezeau (éd.), *Richesse du français et géographie linguistique*, De Boeck supérieur.

Chaurand 1999: Jacques Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil.

Conseil de l'Europe 2006: Division des politiques linguistiques, *Profil de la politique linguistique éducative, Grand-Duché de Luxembourg*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

Dante 1303 (1996): Dante, *De l'éloquence en langue vulgaire*, 1303, *Œuvres complètes*, La Pochotèque.

Darmon 2018: Muriel Darmon, *Qu'est-ce que la socialisation ?*, dans « Sciences Humaines », N° 301, mars.

Debray 2017: Régis Debray, *Civilisation. Comment nous sommes devenus américains*, Paris, Gallimard.

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

Debray 2018: Régis Debray, *France-Amérique, Un échange de bons procédés*, 12 rencontres inattendues, Paris, France Culture, Autrement.
Dedieu 2003: Jean-Philippe Dedieu, *Les élites africaines, enjeu de la diplomatie scientifique des États-Unis*, dans « Politique étrangère », n° 1, 68e année, p. 119–131.
De Mauro 1963: Tullio De Mauro, *Storia linguistica del'Italia unita*, Roma–Bari, Editore Laterza.
De Romilly 2007: Jacqueline De Romilly, *Dans le jardin des mots*, Paris, Éditions de Fallois.
Fabiani 2018: Jean-Louis Fabiani, *Bourdieu, et après ?*, dans « Sciences Humaines », n° 301, mars.
Frath 2016: Pierre Frath, *Anthropologie de l'anglicisation des formations supérieures et de la recherche*, dans « Plurilinguisme et créativité scientifique », Paris, OEP, Collection Plurilinguisme, 2, p. 73–89.
Fumaroli 2001: Marc Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Le Livre de Poche.
Gadet 2017: Françoise Gadet (dir.), *Les parlers jeunes, dans l'Ile-de-France multiculturelle*, Paris, Ophrys.
Graddol 1997: David Graddol, *The futur of English*, British Council.
Graddol 2006: David Graddol, *English Next*, British Council.
Hancil 2013: Sylvie Hancil, *Histoire de la langue anglaise*, Rouen, PUR.
Héritier 2013: Françoise Héritier, *Le goût des mots*, Paris, Odile Jacob.
Judge 2007: Anne Judge, *Codification, standardisation et comment s'en passer : le cas de l'anglais britannique*, dans « Carnets d'Atelier de Sociolinguistique », 2, p. 101–114, Amiens.
Le Bras, Todd 1981: Hervé Le Bras, Emmanuel Todd, *L'invention de la France*, Paris, Librairie générale française.
Legendre 2007: Jacques Legendre, *L'enseignement des littératures européennes*, Actes du colloque organisé le 11 décembre 2007 au Palais du Luxembourg, Les rapports du Sénat.
Lusignan 2004: Serge Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge, Le français en France et en Angleterre*, Paris, PUF.
Marazzini 1999: Claudio Marazzini, *Da Dante alla lingua selvaggia*, Roma, Carocci editore.
Marcoux, Harton 2012: Richard Marcoux, Marie-Eve Harton, *Et demain la francophonie. Essai de mesure démographique à l'horizon 2060*, Cahiers de l'ODSEF (Observatoire Démographique et Statistiques des Espaces Francophones), Québec.
Moser 2010: Walter Moser, *Transculturation: métamorphoses d'un concept migrateur*, dans *La transculture et ViceVersa*, Montréal, Triptyque, p. 33–59.
Nadeau, Barlow 2006 (2011): Jean-Benoît Nadeau, Julie Barlow, *Le français, quelle histoire*, Paris, Éditions Télémaque.
OIF 2014: *La langue française dans le monde*, Paris, Nathan.
Pour une littérature-monde en français, 2007 (https://fr.wikipedia.org/wiki/Pour_une_litt%C3%A9rature-monde_en_fran%C3%A7ais).
Ortiz 1940 (1991): Fernando Ortiz, *Contrapunteo cubano del tabaco y del azucar*, La Habana, Editorial de Ciencias Sociales.
Pimienta 2017: Daniel Pimienta, *Une approche alternative à la mesure des langues dans l'Internet et recommandations pour la réappropriation du thème par les chercheurs,* FUNREDES (Observatoire des langues et cultures dans l'Internet : https://funredes.academia.edu/DanielPimienta).
Quignard 2016: Pascal Quignard, *Les larmes*, Paris, Grasset.
Redéfinir une politique publique en faveur des langues régionales et de la pluralité linguistique interne, Rapport à la ministre de la culture et de la communication 2014.
Rey, Duval, Siouffi 2007: Alain Rey, Frédéric Duval, Gilles Siouffi, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*, Paris, Perrin.

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)

Sumien 2006: Dominique Sumien, *La standardisation pluricentrique de l'occitan : nouvel enjeu sociolinguistique, développement du lexique et de la morphologie*, Publications de l'Association Internationale d'Etudes Occitanes (PAIEO 3), Brepols Publishers NV, Turnhout, Belgique.
Teulé 2006): Jean Teulé, *Je, François Villon*, Paris, Julliard.
Todorov 2007: Tzvetan Todorov, *La littérature en péril*, Paris, Flammarion.
Videsott 2015: Paul Videsott, *Le français des chartes royales au temps de Louis XI*, dans *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne (1241–1300) : Présentation et édition*, Strasbourg, ELIPHI.
Walter 1997: Henriette Walter, *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Lafont.

Languages and Policies, Intertwined but Distinct Paths

This two-chapter study aims at disentangling the relationship between politics and languages and raises the question of to what extent and at what level it is possible to have a language policy and particularly a French language policy from a plurilingualism perspective. The bases of our argument is a comparative approach to the futur of English and French. This approach is all the more legitimate since the two languages, despite the obvious supremacy of English, have some common characteristics as international languages. We like to point out that the French language is no longer the property of France. In fact, an objective look at nearly a millennium forces us to consider that the French language, which owes much to the French monarchy, has always had its own destiny, and there is no reason for this to change.

BDD-A28921 © 2018 Institutul de Filologie Română „A. Philippide"
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.31 (2026-11-22 06:02:47 UTC)